

COMPTE-RENDU

Séance du 30 janvier 2017

Centre Administratif Intercommunal, à Craon

à 19 H 00



Séance du 30 Janvier 2017

Le Trente Janvier Deux Mille Dix Sept à Dix Neuf Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués, se sont réunis au Centre Administratif Intercommunal, à Craon, sous la Présidence de **M. Patrick GAULTIER**

Etaient Présents :

ASTILLE	DEROUET Loïc, titulaire
ATHEE	GUILLET Marie-Josèphe, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	GUILLOT Philippe, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	PESLHERBE Annick, suppléante
CHERANCE	/
CONGRIER	TISON Hervé, titulaire
COSMES	COUEFFE Dominique, titulaire
COSSE LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, VEILLARD Roland, FOUCHER Hervé, DAVID Gisèle,
	GAUTIER Maryvonne, titulaires
COURBEVEILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	GILET Claude, MEVITE Anne, TOUPEL Jacques, CHATELLIER Martine, GUIARD Philippe, titulaires
	/
CUILLE	GOHIER Odile, titulaire
DENAZE	MOREAU Jean Claude, titulaire
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	/
LA BOISSIERE	LECOT Gérard, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	/
LA ROË	HEUZE Philippe, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JUGE Joseph, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	BREHIN Colette, titulaire
LAUBRIERES	RAIMBAULT Michel, titulaire
LIVRE LA TOUCHE	BAHIER Alain, titulaire
MEE	FOUCHER Jean-Marc, HUET Natacha, titulaires
MERAL	GENDRY Daniel, titulaire
NIAFLES	TEMPLIER Jean Louis, titulaire
POMMERIEUX	CADOT Monique, LEFEVRE Laurent, GENDRY Hugues, SAUVE Isabelle, titulaires
QUELAINES ST GAULT	GAULTIER Patrick, PAILLARD Claude, PERRAULT Colette, LIVENAIS Robert, titulaires
	/
RENAZE	BARREAU Anthony, suppléant
	PENE Loïc, titulaire
SENONNES	GAUCHER Olivier, titulaire
SIMPLE	/
ST AIGNAN S/ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST ERBLON	BENATRE Simone, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	BEDOUET Gérard, titulaire
ST POIX	
ST QUENTIN LES ANGES	
ST SATURNIN DU LIMET	

Etaient excusés : QUARGNUL François (Ballots), PLANTE Félix (Brains-sur-les-Marches), SARCEL Bernadette (Craon), HAMARD Benoit (Craon), SABIN Joël (Craon), RICARD Viviane (Cuillé), CHADELAUD Gaëtan (La Roë), BARBE Béatrice (Senonnes), CLAVREUL Yannick (Simple)

Etaient absents : VALLEE Jacky (Chérancé), TOUPLIN Bénédicte (Cossé Le Vivien), BERSON Christian (Gastines), GILET Bruno (La Boissière), FLAMENT Richard (Renazé), BESNIER Laurent (Saint-Martin du Limet)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

François QUARGNUL donne pouvoir à **Maxime CHAUVIN / Bernadette SARCEL** donne pouvoir à **Claude GILET**

Benoit HAMARD donne pouvoir à **Jacques TOUPEL / Joël SABIN** donne pouvoir à **Anne MEVITE**

Viviane RICARD donne pouvoir à **Colette BREHIN / Gaëtan CHADELAUD** donne pouvoir à **Christophe LANGOUËT**

Secrétaire de Séance : Elue **Monique CADOT**, désignée en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte rendu de la séance du 16 janvier 2017 étant approuvé à l'unanimité

La séance est ouverte

._*_*_*_*_

**Communauté de communes
du PAYS DE CRAON**

Séance du conseil communautaire du 30 janvier 2017

SOMMAIRE

N° DELIB. 2017-01	LIBELLES	PAGES
	I. ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	
05	Centre aquatique de Craon – Appel d’Offres pour les travaux – Rapport d’analyse des offres et attribution des marchés – <i>Annexe I</i>	P.4-5-6
T	Centre aquatique de Craon – Appel d’Offres pour les travaux – Rapport d’analyse des offres et attribution des marchés – Compte rendu du débat lié à la délibération	P.6-7
	II. FINANCES	
06	Base de Loisirs de La Rincerie – Modification d’intitulés dans la grille des tarifs 2017	P.7-8

T = sujet qui ne fait pas l’objet de délibération

M. Pierrick GILLES entre en séance à 19h35 et peut prendre part au vote dès la 1^{ère} question.

I. ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

5. Centre aquatique de Craon – Appel d’Offres pour les travaux – Rapport d’analyse des offres et attribution des marchés – *Annexe I*

M. Patrick GAULTIER, Président, présente au conseil communautaire le résultat de la procédure d’appel d’offres en 19 lots séparés, lancée pour la rénovation et la restructuration de l’équipement aquatique intercommunal à CRAON.

Il rappelle que ce marché a été lancé dans le cadre d’une procédure dite formalisée (appel d’offres européen) compte tenu de son montant. L’attribution des marchés relève donc règlementairement de la commission d’appel d’offres.

La Commission d’Appel d’Offres s’est réunie le 15 décembre 2016 et le 23 janvier 2017 afin d’examiner les offres, selon les critères de jugement des offres fixés au règlement de consultation. Il est précisé que 3 lots ont été relancés à l’issue de la première réunion d’analyse des offres.

La Commission d’appel d’offres a jugé comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des entreprises suivantes :

- Pour le lot n°01 – Démolition – Désamiantage – Gros Œuvre – VRD
Parmi les 3 offres reçues pour ce lot, l’offre de l’entreprise **EIFFAGE CONSTRUCTION (Laval/53)** a été jugée l’offre la mieux-disante, selon l’ensemble des critères sus-mentionnés, pour un montant de 1 995 000 € HT (offre de base).
- Pour le lot n°02 – Charpente Bois
Parmi les 2 offres reçues pour ce lot, l’offre de l’entreprise **CRUARD (Simplé/53)** a été jugée l’offre la mieux-disante, selon l’ensemble des critères sus-mentionnés, pour un montant de 205 784,63 € HT.
- Pour le lot n°03 – Couverture – Etanchéité – Bardage
A l’issue de la réunion de la CAO du 15 décembre 2016, il a été décidé de déclarer ce lot infructueux, et de lancer une nouvelle consultation dans le cadre d’un marché à procédure négociée, avec mise en concurrence. A l’issue de cette nouvelle procédure, parmi les 3 offres reçues pour ce lot, l’offre de l’entreprise **BELLIARD (Gorron/53)** a été jugée l’offre la mieux disante, selon l’ensemble des critères susmentionnés, pour un montant de 320 822,19 € HT (offre de base).
- Pour le lot n°04 – Membrane bassin
1 seule offre a été reçue pour ce lot ; l’offre de l’entreprise **LINER SPECIALISTES (Pleurduit/35)** a été jugée acceptable au regard de l’ensemble des critères susmentionnés et a été retenue, pour un montant de 99 006,58 € HT (offre de base). 3 variantes proposées par l’entreprise ont également été retenues par la CAO pour un montant de 21 111,50 € HT.
- Pour le lot n°05 – Menuiseries aluminium
Parmi les 3 offres reçues pour ce lot, l’offre de l’entreprise **JET ALU (Ernée/53)** a été jugée l’offre la mieux-disante, selon l’ensemble des critères sus-mentionnés, pour un montant de 304 630,09 € HT.
- Pour le lot n°06 - Menuiseries bois
Parmi les 3 offres reçues pour ce lot, l’offre de l’entreprise **DUPRE (Chazé-Henry/49)** a été jugée l’offre la mieux-disante, selon l’ensemble des critères sus-mentionnés, pour un montant de 175 464,90 € HT.
- Pour le lot n°07 – Etanchéité – Carrelage
Parmi les 3 offres reçues pour ce lot, l’offre de l’entreprise **SRS (Blois/41)** a été jugée l’offre la mieux-disante, selon l’ensemble des critères sus-mentionnés, pour un montant de 534 000,00 € HT. La variante (caniveau à fente) a été retenue par la CAO pour un montant de 32 315,00 € HT.
- Pour le lot n°08 – Cloisons – Doublages – Faux Plafonds
Parmi les 5 offres reçues pour ce lot, l’offre de l’entreprise **MEIGNAN (Château-Gontier/53)** a été jugée l’offre la mieux-disante, selon l’ensemble des critères sus-mentionnés, pour un montant de 85 740,62 € HT.

- Pour le lot n°09 – Plafonds Tendus**
 Parmi les 5 offres reçues pour ce lot, l'offre de l'entreprise **REZIG (Sarcelles/95)** a été jugée l'offre la mieux-disante, selon l'ensemble des critères sus-mentionnés, pour un montant de 46 097,95 € HT.
- Pour le lot n°10 – Peinture – Ravalement**
 Parmi les 2 offres reçues pour ce lot, l'offre de l'entreprise **COTTEVERTE (Craon/53)** a été jugée l'offre la mieux-disante, selon l'ensemble des critères sus-mentionnés, pour un montant de 85 218,00 € HT (offre de base).
- Pour le lot n°11 – Serrurerie**
 Parmi les 4 offres reçues pour ce lot, l'offre de l'entreprise **LOURDAIS (Mée/53)** a été jugée l'offre la mieux-disante, selon l'ensemble des critères sus-mentionnés, pour un montant de 82 073,83 € HT (offre de base).
- Pour le lot n°12 – Casiers Cabines**
 Parmi les 2 offres reçues pour ce lot, l'offre de l'entreprise **SUFFIXE (Rioz/70)** a été jugée l'offre la mieux-disante, selon l'ensemble des critères sus-mentionnés, pour un montant de 116 363,67 € HT.
- Pour le lot n°13 – Contrôle d'accès**
 A l'issue de la réunion de la CAO du 15 décembre 2016, il a été décidé de déclarer ce lot infructueux, et de lancer une nouvelle consultation dans le cadre d'un marché à procédure négociée, avec mise en concurrence. A l'issue de cette nouvelle procédure, 3 offres ont été reçues pour ce lot. La CAO a décidé d'engager une négociation avec ces 3 candidats afin de disposer d'offres conformes au CCTP.
- Pour le lot n°14 – Toboggan – Pentagliss**
 A l'issue de la réunion de la CAO du 15 décembre 2016, il a été décidé de déclarer ce lot infructueux, et de lancer une nouvelle consultation dans le cadre d'un marché à procédure négociée, avec mise en concurrence. A l'issue de cette nouvelle procédure, parmi les 2 offres reçues pour ce lot, l'offre de l'entreprise **DALLET (Beuvraignes/80)** a été jugée l'offre la mieux disante, selon l'ensemble des critères susmentionnés, pour un montant de 125 000,00 €HT (offre de base)
- Pour le lot n°15 – Traitement d'eau – Jeux d'eaux extérieurs**
 3 offres reçues ont été reçues pour ce lot ; la CAO n'a pas statué pour ce lot, le choix du titulaire du marché dépendant de la décision du conseil communautaire de retenir ou pas les variantes (GUIBAN-Caudan/56 ou HERVE THERMIQUE (Joué-les-Tours/37)).
- Pour le lot n°16 – Chauffage – Traitement d'air – Plomberie – Sanitaires**
 Parmi les 6 offres reçues pour ce lot, l'offre de l'entreprise **PINEAU THERMIC SYSTEM (Craon/53)** a été jugée l'offre la mieux-disante, selon l'ensemble des critères sus-mentionnés, pour un montant de 863 183,86 € HT.
- Pour le lot n°17 – Electricité – Courants forts – Courants faibles**
 Parmi les 5 offres reçues pour ce lot, l'offre de l'entreprise **SMEC (Laval/53)** a été jugée l'offre la mieux-disante, selon l'ensemble des critères sus-mentionnés, pour un montant de 275 000,00 € HT. La variante n'a pas été retenue pas la CAO.
- Pour le lot n°18 – Chaudière Biomasse**
 Parmi les 4 offres reçues pour ce lot, l'offre de l'entreprise **COMPTE.R (Arlanc/63)** a été jugée l'offre la mieux-disante, selon l'ensemble des critères sus-mentionnés, pour un montant de 127 810,00 € HT.
- Pour le lot n°19 – Espaces verts**
 1 seule offre a été reçue pour ce lot ; l'offre de l'entreprise **LEROY Paysages (Laval/53)** a été jugée l'offre la mieux-disante, selon l'ensemble des critères sus-mentionnés, pour un montant de 39 710,60 € HT (offre de base).

Considérant la proposition de la Commission d'Appel d'Offres du 23 janvier 2017,

Considérant le plan de financement au 30 janvier 2017 (Annexe I),

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À 49 VOIX POUR,

À 1 VOIX CONTRE,

À 1 ABSTENTION,

- ⇒ **PREND ACTE** du résultat de l'appel d'offres en terme financier, à savoir, 6 268 752,92 €HT de travaux, lot n° 13 compris et variantes incluses (lot n° 4 « membrane bassin », et lot n° 7 « étanchéité/carrelage ») et 260 506,60 €HT de variantes pentagliss et splashpad (jardin d'eau), soit un total de 6 529 259,52 €HT potentiels dans l'hypothèse où le conseil communautaire déciderait de retenir ces 2 variantes pentagliss et splashpad (*cf synthèse jointe*),
- ⇒ **DÉCIDE** de retenir les variantes pentagliss et splashpad,
- ⇒ **PREND ACTE** de l'attribution des marchés par lots, tel que précité,
- ⇒ **PREND ACTE** en raison du choix de retenir les options pentagliss et splashpad, de l'attribution du lot n°15 « Traitement d'eau - Jeux d'eaux extérieurs », à l'entreprise **HERVE THERMIQUE (Joué-les-Tours/37)**, selon l'ensemble des critères sus-mentionnés, pour un montant de 782 080,00 €HT (offre de base pour 701 216,00 €HT et variantes pentagliss et splashpad pour 80 864,00 €HT),
- ⇒ **PREND ACTE** que l'attribution du lot n°13 « Contrôle d'accès » interviendra ultérieurement,
- ⇒ **DÉCIDE** de recourir à une assurance dommages ouvrage,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer les marchés, et toutes autres pièces relatives audits marchés (avenants,...).

T. Centre aquatique de Craon – Appel d'Offres pour les travaux – Rapport d'analyse des offres et attribution des marchés – Compte rendu du débat lié à la délibération

A) Commentaires sur le résultat d'appel d'offres

M. Dominique GUINEHEUX précise au conseil communautaire que l'analyse des offres a été réalisée sur les résultats de chacune des entreprises au regard d'une notation avec coefficient, et que, pour cette raison, ce n'est pas le critère unique de moins-disante qui est retenu. Il a été tenu compte de critères spécifiques du fait du dossier spécifique.

M. Gérard LECOT fait observer que l'enveloppe financière est respectée malgré les variations qui existent entre les estimations et les offres.

M. Maxime CHAUVIN regrette qu'il y ait de tels écarts sur certains lots entre les estimations de l'architecte et le résultat de l'appel d'offres. Considérant le montant d'honoraires versés, il indique que les estimations de ces professionnels devraient pouvoir être plus fiables.

M. Patrick GAULTIER rappelle que l'Appel d'offres a été passé au niveau européen et qu'il aurait préféré effectivement que les résultats soient au moins de 5% moindres de ce qu'ils sont.

Par ailleurs, **M. Christophe LANGOUËT** souligne que sur les 6,5 millions d'€ de travaux, 4 millions de travaux sont attribués à des entreprises locales.

Certains lots sont effectivement très spécifiques pour lesquels aucune entreprise de la Mayenne n'a pu répondre.

B) Commentaires sur la différence entre les plans de financement au stade « APD » du 11 juillet 2016 et stade « résultat Appel d'offres » du 30 janvier 2017

M. Hervé TISON interroge sur le fait que l'information donnée à la population du territoire via le bulletin intercommunautaire estimait le coût des travaux du centre aquatique à 8 millions d'€ et qu'un mois plus tard, celui-ci s'élève à 220 000 € supplémentaires.

M. Dominique GUINEHEUX lui répond que le plan de financement présenté ce jour comparativement au plan de financement validé par le conseil communautaire au mois de juillet 2016 comprend des recettes plus importantes : nouvelles subventions auxquelles la communauté de communes peut prétendre (NCR complémentaire et Leader) ou des montants de subventions plus élevés (ADEME/Leader notamment).

Ces recettes supplémentaires permettent alors de dégager une enveloppe de crédits disponibles (+ 216 000 €HT). Le coût d'opération au stade APD (8 008 000 €HT) est donc logiquement porté compte tenu de ce qui précède à 8 226 000 €HT au 30 janvier 2017.

Il ajoute que les crédits disponibles (réserves/imprévus) s'élèvent à 344 000 €HT hors prise en compte de l'assurance dommage ouvrage. Celle-ci est estimée à 100 000 €.

M. Hervé TISON demande si cette somme complémentaire n'aurait pas pu être inscrite sur le projet de baignade de La Rincerie, pour des activités qui se situent sur la même période d'été et ne s'adresse pas totalement au même public, celui de la base de loisirs étant davantage familial et populaire.

En ce qui concerne la rénovation, il est rappelé que celle-ci fait l'objet d'une expertise. Il est espéré que la communauté de communes puisse être indemnisée à ce titre. L'issue de cette procédure d'expertise requérant du temps, elle ne figure pas dans le plan de financement.

II. FINANCES

6. Base de Loisirs de La Rincerie – Modification d'intitulés dans la grille des tarifs 2017

M. Dominique GUINEHEUX, Vice-président en charge des Équipements Sportifs, rappelle au conseil communautaire que, par délibération en date du 16 novembre 2015, il a été procédé à l'approbation des tarifs des diverses prestations proposées à la Base de Loisirs de La Rincerie pour l'année 2017.

Compte tenu de certains constats :

- l'idée d'appliquer le même tarif aux comités d'entreprises et aux associations,
- conserver le tarif réduit pour les Accueils collectifs de mineurs (ACM),

la commission Équipements Sportifs propose de procéder à la modification des intitulés de certains tarifs, comme suit :

Tarifs avant le 1 ^{er} février 2017	Tarifs au 1 ^{er} février 2017
2 – Activités	2 – Activités
2-2 – Séance (particuliers et comités d'entreprises)	2-2 – Séance (particuliers, comités d'entreprises, associations...)
2-4 – Groupes 1 semaine (associations, collectivités,...)	2-4 – Accueil collectif de mineurs (ACM) 1 semaine
2-5 – Groupes + d'1 semaine (associations, collectivités,...)	2-5 – Accueil collectif de mineurs (ACM) + d'1 semaine

Considérant la proposition de la commission Équipements Sportifs du 12 janvier 2017,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- ⇒ **APPROUVE** les modifications de certains intitulés dans la grille tarifaire 2017 de la Base de Loisirs de la Rincerie, telles que présentées,
- ⇒ **PRÉCISE** qu'aucune modification n'est apportée aux tarifs approuvés par délibération du 16 novembre 2015,
- ⇒ **VALIDE** la grille des tarifs 2017 comme suit :

2 - 2 - Séance (particuliers, comités d'entreprise, associations...)			
N°221-1	Séance activité 1h (1 à 3 personnes) ou 2h (4 personnes ou plus)	21,50 €	21,50 €
N°221-2	Séance activité 1h (enfant accompagnant un adulte payant - tarif n° 221-1)	12,85 €	13,00 €
N° 222	Rendez-vous nature (+ de 12 ans) ou marche nordique, la séance découverte 1h	6,30 €	6,30 €
N° 223	Bateau promenade moins de 16 ans	5,75 €	5,80 €
N° 224	Bateau promenade plus de 16 ans	10,70 €	10,70 €
N° 225	Carte 10 séances Marche nordique	52,50 €	52,50 €
N° 226	Carte nominative 5 séances	71,40 €	72,00 €
2 - 3 - Voile loisirs (particuliers et comités d'entreprise)			
N° 231	Licence jeune	26,60 €	28,00 €
N° 232	Licence adulte	53,20 €	55,00 €
N° 233	Cotisation annuelle (licence obligatoire, navigation surveillée)	99,00 €	100,00 €
2 - 4 - ACM (Accueil collectif de mineurs) 1 semaine			
N° 241	Activité groupe C.C. Pays de Craon (1 semaine)	11,40 €	11,40 €
N° 242	Act. groupe hors C.C. Pays de Craon (1 semaine)	11,95 €	12,00 €
2 - 5 - ACM (Accueil collectif de mineurs) + d'1 semaine			
N° 251	Act. groupe C.C. Pays de Craon (+ d'1 semaine)	9,80 €	9,80 €
N° 252	Act. groupe hors C.C. Pays de Craon (+ d'1 sem.)	11,40 €	11,50 €
2 - 6 - Scolaires activité ½ journée			
N° 261	Activité scolaires C.C. Pays de Craon	5,30 €	5,30 €
N° 262	Activité scolaires hors C.C. Pays de Craon	7,60 €	7,60 €
N° 263	Activité scolaires hors C.C. Pays de Craon 1h00	5,30 €	5,30 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20